

L'assurance des impatriés temporaires en France jusqu'à 79 ans.
Contrat adapté pour l'obtention d'un visa Schengen.
Cotisations remboursables en cas de non-obtention du visa

• Nature du séjour	Contrat polyvalent
• Territorialité	France
• Durée maximale du séjour	Moins de 3 mois
• Limite d'âge de l'assuré	Moins de 80 ans
• Domicile de l'assuré	Monde entier

1. Garanties

FRAIS DE SANTE

- **Montant maximum des remboursements de frais de santé : 30 000€ par période de couverture.**
- **Prise en charge des soins en cas de maladie et accident**
- Hospitalisation (séjour, honoraires) : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française.
- Prise en charge hospitalière lors d'une hospitalisation plus de 24h : délivrée sous réserve d'accord médical, 24h/24
- Consultations, visites, actes auprès de médecins généralistes et spécialistes : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, franchise de 30€ par acte.
- Frais d'analyses, examens de laboratoire, acte radiologique, pharmacie, soins infirmiers : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, franchise de 30€ par acte.
- Kinésithérapie (suite à un accident caractérisé et intervention chirurgicale prise en charge) : jusqu'à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, franchise de 30€ par acte.
- Soins dentaires (suite à un accident caractérisé) : 100% des frais réels, jusqu'à 150€ par an.
- Prothèses dentaires (suite à un accident caractérisé) : 100% des frais réels, jusqu'à 300€ par an.
- Optique : verres et montures ou lentilles (suite à un accident caractérisé) : 100% des frais réels, jusqu'à 150€ par an.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport médical, rapatriement sanitaire : oui
- Rapatriement du corps en cas de décès : oui
- Frais de cercueil : jusqu'à 1 500€
- Accompagnement du défunt transporté ou rapatrié : oui

2. Tarifs

Cotisations TTC en euro par personne assurée pour toute date d'effet allant jusqu'au 31/12/2010
 (Dont 1 € de frais de gestion par mois commencé)

Minimum : 1 mois. Maximum : 3 mois

DUREE DU SEJOUR	0-60 ANS	61-79 ANS
1 MOIS	42€	63 €
2 MOIS	79€	119€
3 MOIS	105€	178€

3. Souscription

Pour consulter plus en détail les garanties, conditions générales et souscrire ce contrat, vous pouvez le faire directement en transaction sécurisée en allant à l'adresse suivante :

<http://www.mondassur.com/souscription.html>

*Souscription du contrat par April Mobilité